

**DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS**

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 19 décembre 2018

**Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35**

L'an deux mille dix-huit le dix-neuf décembre à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le treize décembre deux mille dix-huit, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

**RAPPORT
D'ACTIVITE DU
SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
DE LA PERIPHERIE
DE PARIS POUR LES
ENERGIES ET LES
RESEAUX DE
COMMUNICATION
(SIPPEREC)
RELATIF A L'ANNEE
2017.**

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Claude ERMOGENI, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Johanna BERREBI par Sandie VESVRE, Roland CASAGRANDE par Claude ERMOGENI, Isabelle DELORD par Christophe PAQUIS, Christine MADRELLE par Liliane GAUDUBOIS, Narcisse NGAKA par Patrick CARROUËR, Delphine PUIPIER par Camille FALQUE, Irina SCHAPIRA par Guillaume LAFEUILLE, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Manuel ZACKLAD par Arnold BAC, Mathieu AGOSTINI par Marie-Geneviève LENTAIGNE.

ABSENT EXCUSE :

Georges AMZEL.

ABSENT :

Christophe RINGUET.

SECRETAIRE :

Françoise BALTEL.

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20181219-D140-18-DE
Date de télétransmission : 20/12/2018
Date de réception préfecture : 20/12/2018

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2018

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR LES ENERGIES ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC) RELATIF A L'ANNEE 2017.

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-39,
VU la circulaire 2018-19 du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication transmettant le rapport d'activité 2017 du syndicat,
VU le rapport d'activité du SIPPEREC pour l'année 2017,
VU le compte administratif arrêté par le SIPPEREC pour l'année 2017,

CONSIDERANT que la ville des Lilas est adhérente au SIPPEREC,

VU l'avis de la commission compétente,
VU le rapport du représentant légal,
VU le rapport d'activité du SIPPEREC pour l'année 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : PREND ACTE de la communication du rapport d'activité du SIPPEREC pour l'année 2017.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, au SIPPEREC et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

DANIEL GUIRAUD

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le
- et de son affichage le
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par : Voix pour : 33 Voix contre Abstentions NPPV

Accusé de réception en préfecture 093-219300456-20181219-D140-18-DE Date de télétransmission : 20/12/2018 Date de réception préfecture : 20/12/2018
--